

WiFi

CARTE PERSO ACCEPTÉE

L'interface WiFi sur la page <http://fbxcfg.free.fr/wifi.html> vient d'être débridée. Cela signifie que vous pouvez désormais activer la fonctionnalité même si vous n'avez pas acheté votre carte sur le site de Free.

Attention toutefois. Toutes les cartes WiFi ne sont pas compatibles avec la Freebox. Il faut disposer d'une carte intégrant le même chipset que la carte officielle proposée sur le site de Free (http://adsl.free.fr/admin/carte_wifi.html).

En juillet dernier, notre partenaire [freeneews.fr](http://www.freeneews.fr) avait identifié la carte SMC 2632W (chipset «Prism2» Atmel at76c50x) comme adaptable et avait même décrit la procédure d'installation sur la page <http://www.freeneews.fr/index.php?itemid=396>.

Notre conseil : même payable en une seule fois (cf. newsletter n°232), l'offre à 27 € de Free est très compétitive. Alors, à moins d'avoir une carte compatible «à recycler», mieux vaut acheter la carte de notre FAI car, à l'inverse des cartes adaptables, celui en assurera support et SAV.



Peer-to-peer

RÉVOLUTION MUSICALE !

Souvenez-vous. Du 14 au 17 janvier, un groupe de chanteurs accepte de s'afficher dans la campagne de sensibilisation «Téléchargez-moi légalement» du Syndicat National de l'Édition Phonographique (SNEP). Mais à peine quinze de jours plus tard, un autre clocher fait entendre sa voix...

«Nous sommes tous des pirates !» entonne une chorale (rivale ?) d'artistes comme Manu Chao, Matthieu Chedid, Sinclair ou encore Jean-Louis Aubert signataires de la **pétition** intitulée **Libérez l@ musique** lancée depuis samedi par le journal *Le Nouvel Obs*.

Dénonçant l'injustice frappant les «pas-de-chanceux» condamnés du peer-to-peer alors que 8 millions d'internautes français ont déjà téléchargé des oeuvres musicales illégalement, le *Nouvel Obs* compte bien amorcer une véritable «révolution musicale». Un pavé dans la mare qui ricoche jusqu'à l'ancien ministre de la culture, Jack Lang, pourtant non signataire de cette pétition : «La renaissance d'une vie musicale passe par une vision d'ensemble. Rien ne sert d'arrêter l'immense révolution technologique qui transforme les pratiques de la jeunesse et bouleverse la propagation de la musique à travers le monde. (...) Il est temps d'organiser de véritables Etats généraux de la musique, avec tout le monde : les pouvoirs publics, les musiciens, les disquaires, les revues musicales...».

Il est temps effectivement d'adopter l'attitude responsable que l'on souhaiterait voir chez les téléchargeurs sauvages. Il est temps effectivement d'adresser un message intelligible à une population majoritairement jeune, à l'aurore d'une nouvelle ère culturelle. Mais avons-nous seulement démontré notre capacité à le faire ? Car dire à un internaute souvent adolescent «Télécharge moi légalement... mais t'inquiète, si tu te fais prendre la main dans le sac, je prendrai ta défense» est-ce bien responsable, Messieurs les artistes ?

Assemblée Générale de l'AdUF

DEVENEZ MEMBRE ACTIF DE L'AdUF!

Vous souhaitez devenir membre actif de l'AdUF ? Manifestez-vous en envoyant un email à secrtaire@aduf.org avant le mercredi 23 février. Notre bureau statuera lors de notre Assemblée Générale en fin de mois. Petite précision : merci de n'utiliser l'adresse email secrtaire@aduf.org qu'à cette seule fin. Pour le support technique, remarques ou suggestions, utilisez assistance@aduf.org.

